

**L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE - FRAIS DE GARDE DES ELU.ES**

Vu les horaires des plénières du Conseil municipal et des commissions

Vu le règlement du Conseil municipal

Vu la volonté d'inciter les citoyen.nes à s'engager politiquement

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

par 15 oui et 11 non

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. De faciliter l'accomplissement du mandat de conseiller.ère municipal.e qui, en tant que père ou mère d'enfants en bas âge (jusqu'à 12 ans) ou de proches-aidant.es, doivent trouver une solution de garde lors des séances du Conseil municipal et des commissions
2. De fixer le montant de la prise en charge partielle ou totale des frais de garde pour les élu.es
3. De demander au Conseil administratif de prévoir une procédure à ces fins.

\* \* \*